



Service Communication
MR//CP1717

Destinataires :
Ouest-France
Le Journal

Le 05 octobre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la révision du PLU de Vitré

La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vitré est l'occasion pour les élus et les habitants de se demander : quelle ville souhaitons-nous pour demain ? Après 10 ans d'application du PLU, celui-ci est arrivé à son terme et la commune réfléchit aujourd'hui à un nouveau projet.

QU'EST-CE QUE LE PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est **un outil de projet** qui dessine le visage de la commune de demain en proposant une réflexion à 10 ans.

C'est également **un outil réglementaire** qui détermine l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal (zones à vocation urbaine, à urbaniser, agricole ou naturelle). Chaque zone est associée à un règlement dans lequel sont définis les droits à construire de chaque parcelle, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées. C'est sur la base de ces règles que seront accordés ou refusés les permis de construire, de démolir et d'aménager ainsi que les déclarations préalables de travaux.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU ?

La révision du PLU a été prescrite par le Conseil municipal qui a fixé **8 grands objectifs**, non hiérarchisés, au prochain PLU :

- Assurer le développement de la commune dans le respect des principes de développement durable
- Assurer la pérennité de l'activité agricole, socle de la dynamique économique locale
- Préserver et améliorer le cadre de vie en valorisant le patrimoine bâti et paysager
- Préserver une centralité urbaine dynamique et attractive
- Reconstruire la ville sur elle-même pour en assurer l'essentiel de sa croissance
- Poursuivre la politique de mixité sociale dans les programmes d'habitat dans le respect du PLH
- Équilibrer le nord et le sud y compris en matière de service et d'équipements

- Renforcer l'attractivité du territoire en favorisant l'accès aux outils de communication numérique.

QUI PARTICIPE À LA RÉVISION DU PLU ?

Les élus de la commune sont appuyés d'une équipe technique interne et du bureau d'études **Cittànova** spécialisé en architecture, urbanisme, environnement, paysage et concertation. L'équipe de projet du PLU sera présentée lors du point presse.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme s'effectue dans le cadre d'une **concertation avec la population** et les personnes publiques associées. La commune fera appel aux habitants au travers de démarches spécifiques, tout au long de l'élaboration du PLU.

Contacts presse :

Ville de Vitré, service Communication – Marianne RUFET (02 99 75 05 21) et service Urbanisme – Arnaud HEINRY, chargé des affaires foncières et des procédures d'urbanisme (02 99 74 43 53).